

Christophe BEX

Député 7^e circonscription de la Haute-Garonne



Madame la Ministre de la Transition écologique
de la Biodiversité et des Négociations internationales
sur le climat et la nature

Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

A Muret, le 6 novembre 2025

Objet : demande de moratoire sur les projets d'agrivoltaïsme

Madame la Ministre,

Je m'adresse à vous pour vous faire part de la mobilisation grandissante, dans mon département de la Haute-Garonne, à l'encontre des projets d'agrivoltaïsme, cette pratique visant à associer une production énergétique, via l'installation de panneaux photovoltaïques, à une production agricole.

Depuis deux ans maintenant, nous assistons localement aux conséquences de la loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable, dite APER, votée en mars 2023. Cette loi vient concrétiser la stratégie française de développement des énergies renouvelables, et notamment de l'énergie photovoltaïque, devant passer d'une capacité autour de 20 gigawatts (GW) en 2023, à 100 GW à l'horizon 2050.

Si je souscris pleinement à la nécessaire mutation de notre mix énergétique pour aller vers des énergies renouvelables, cette évolution ne doit pas se faire au détriment des territoires ruraux, ni des agriculteurs et agricultrices. Or, pour installer au plus vite et à moindre coût les 100GW de puissance photovoltaïque, les promoteurs sont formels : l'agrivoltaïsme, qui se veut la combinaison d'une activité agricole et d'une production photovoltaïque, est une option deux fois moins coûteuse que les installations sur des toitures, d'où le fait qu'ils privilégient ces installations, malgré les conflits d'usage que de tels projets engendrent. Et ce, alors même que l'ADEME affirme qu'il est tout à fait possible d'atteindre les objectifs de 100GW en équipant les toitures individuelles, entrepôts, parkings, et autres surfaces déjà artificialisées.

Les conséquences sont d'ores et déjà très importantes sur notre territoire. Alors que les agriculteurs et agricultrices de notre région sont parmi les moins rémunéré-es de France, on comprend aisément que la location d'une partie de leurs terres à des développeurs de

@ : christophe.bex@assemblee-nationale.fr

tel : 05.62.48.98.79 permanence : 13 rue Saint-Jacques 31600 MURET

Christophe BEX

Député 7^e circonscription de la Haute-Garonne



projets agrivoltaïques contre une rémunération allant de 3 000 à 6 000€ par hectare par an, soit une option alléchante.

Dans le seul département de la Haute-Garonne, selon les informations de la Chambre d'Agriculture, ce sont 1200 projets qui sont envisagés, soit environ deux par communes. Face à la multiplication de ces projets, nous sommes interpellé-es par des Maires et équipes municipales qui sont peu accompagnés-es, et ont souvent peu de leviers face aux promoteurs. Des collectifs citoyens voient le jour, comme l'association Volvestre Survolté au sud du département, et protestent contre le développement exponentiel de ces projets de plusieurs dizaines d'hectares, sans réelle consultation de la population.

Il y a quelques jours, le 16 octobre dernier, la communauté de communes du Volvestre a adopté à l'unanimité une délibération demandant un « moratoire sur les centrales photovoltaïques au sol, en particulier sur les espaces agricoles et naturels », signe que les questionnements et inquiétudes en la matière sont largement partagés. Cette délibération porte deux demandes, dont je me fais le porte-voix auprès de votre Ministère, mais aussi auprès de la Ministre de l'Agriculture, de la Ministre de l'Aménagement du territoire et du Ministre délégué chargé de la ruralité. La première demande est que "l'Etat organise un moratoire et une large concertation territoriale avec les pouvoirs publics, afin d'éclairer les citoyens en toute honnêteté et de respecter les intérêts de toutes les parties prenantes, que ce soient les agriculteurs, les habitants ou la collectivité locale". La seconde vise à associer davantage les Maires à la réflexion autour de ces projets, en leur permettant d'assister aux réunions de la CDPENAF. Je joins la délibération complète à ce courrier pour votre parfaite information.

En espérant que ces demandes trouveront un écho favorable au sein de votre Ministère, je reste disponible pour échanger davantage à ce sujet. Veuillez recevoir, Madame la Ministre, mes sincères salutations.

Christophe BEX

@ : christophe.bex@assemblee-nationale.fr

tel : 05.62.48.98.79 permanence : 13 rue Saint-Jacques 31600 MURET